



## Victime d'un redressement fiscal mais non solvable

Par **ddangerfield**, le **12/10/2009** à **08:44**

Bonjour,  
j'ai été victime d'un contrôle fiscal pour les années 2004 et 2005 sur des sommes gagnées à l'étranger. L'administration me réclame aujourd'hui la somme de 56 000 euros. Je n'ai absolument aucun revenu, mon compte bancaire est vide et je ne possède aucun bien, quel est le recours de l'administration et quels sont mes options afin de ne pas traîner cette affaire comme un boulet pour le restant de mes jours?  
En vous remerciant.